



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Bourse

Question écrite n° 36119

#### Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'indemnisation des porteurs français d'emprunts russes. En effet, la cotation des emprunts russes à la Bourse de Paris est suspendue depuis plus de sept ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui rappeler la cause de cette suspension et d'indiquer les conditions d'une reprise rapide de la cotation, qui reste un droit inhérent au titre.

#### Texte de la réponse

La suspension de la cotation des titres d'emprunts russes est intervenue le 25 novembre 1996, à la veille de la signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, relatif au règlement définitif des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945, afin d'éviter que ne naisse une spéculation sur le montant de l'indemnisation par titre et que les cours ne fassent l'objet de manipulations. Un certain nombre de procédures judiciaires se rapportant à la reprise de cotation de ces titres sont actuellement en cours, en particulier l'assignation par l'Association française des porteurs d'emprunts russes d'Euronext Paris et de l'Autorité des marchés financiers. Dans ces conditions, la lisibilité sur la valeur des titres, préalable indispensable à une décision de reprise de cotation, n'est actuellement pas assurée. Seul le maintien en l'état de la mesure de suspension de la cotation est de nature à assurer la protection de l'épargne publique contre tout risque de manipulations. En tout état de cause, cette décision relève exclusivement de la compétence de la société Euronext Paris ou de celle du président de l'Autorité des marchés financiers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36119

**Rubrique :** Marchés financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2004, page 2171

**Réponse publiée le :** 17 août 2004, page 6429